



COMMUNE DE GRANCY

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2/2021

Concernant l'extension du réseau d'eau potable et de défense incendie dans le secteur de La Ruelle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

Les constructions projetées sur la parcelle n° 7, propriété de la Compagnie Vaudoise de Développement SA à Nyon, nous incitent à profiter des travaux nécessaires au raccordement privé au réseau de distribution d'eau potable pour boucler ledit réseau (servant également à la défense incendie) dans le secteur de La Ruelle en supprimant par la même occasion un « bras mort ».

PROJET

Les travaux consistent en la fourniture et la pose d'une conduite d'une longueur d'environ 65 m en PE diam 160/141 S8 PN10 avec l'installation d'une vanne de réseau en bordure de la route de Cottens.

COÛT DU PROJET

Génie civil	Fr.	22'000.-
Appareillage	Fr.	8'500.-
Honoraires bureau technique	Fr.	1'500.-
Divers et imprévus env. 10%	Fr.	3'285.-
TOTAL HT	Fr.	35'285.-
TVA 7.7%	Fr.	2'715.-
TOTAL TTC	Fr.	38'000.-

FINANCEMENT

Les travaux projetés améliorant la défense incendie du quartier, une demande de subvention a été déposée auprès de l'ECA.

La Municipalité prévoit de financer ce projet sans recourir à l'emprunt et de prélever l'entier de la somme dans le ménage communal.

CONCLUSIONS

Au terme de ce préavis, la Municipalité vous demande donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

L'assemblée du Conseil général de Grancy :

- Vu le préavis municipal n° 2/2021
- Ouï le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

d'autoriser la Municipalité à :

- **réaliser l'extension du réseau d'eau potable et de défense incendie dans le secteur de La Ruelle pour un montant de fr. 38'000.-;**
- **financer le projet par les fonds disponibles en trésorerie;**
- **amortir le montant de fr. 38'000.- sur une année.**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 mai 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Olivier Devantay

Mireille Hofer